

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023/36

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière
Vu le Code pénal, article R.610-5
Vu le Code de la Sécurité Intérieure
Vu le plan ci-joint à la demande
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2213.1 à L2213.6
Vu la demande formulée par Monsieur CACHOZ Tristan, président d'Even'Mania de Oytier Saint Oblas, en vue de l'organisation du festival du Tonton, du vendredi 26 mai 2023 au dimanche 27 mai 2023, sur le stade municipal.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de cette manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits aux véhicules hormis ceux liés au festival du Tonton, du vendredi 26 mai 2023 à partir de 17h00 au dimanche 28 mai 2023 à 8h00, sur les portions suivantes : (Voir le plan ci-joint)

- Route du Stade depuis le passage piéton de l'école Privé jusqu'à la route du plan. (Circulation et stationnement)
- L'ensemble des parkings de l'école Privé, des tennis et du foyer rural seront interdits au stationnement.
- Route des Muriers, sur un côté, en agglomération (Stationnement)

ARTICLE 2 : Des barrières seront mises en place pour matérialiser ces interdictions par l'association Even'Mania de Oytier Saint Oblas, et un dispositif sera mis en place dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, afin de sécuriser la manifestation. (Voir le plan ci-joint)

ARTICLE 3 : Toutes les voitures étrangères à la manifestation se trouvant sur l'espace de la manifestation, seront mises en fourrières, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Oytier / Septème
- Monsieur le responsable des services techniques de Oytier Saint Oblas
- Monsieur CACHOZ Tristan, président de Even'Mania de Oytier Saint Oblas

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 27 avril 2023

Le Maire,
René PORRETTA

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le 27/04/2023
Sous sa responsabilité

